

**JANVIER 1996
À DÉCEMBRE 2000**

***LIVRE DES MINUTES*
BAIE-SAINTE-CATHERINE**

LIVRE V





MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

MÉMORANDUM

Voici le LIVRE V des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de janvier 1996 à décembre 2000 (page 1549 à 1599 et 1007 à 1010). La reproduction du livre est en cinq (5) parties. Les pages sont numérotées, mais avec des séquences différentes dans le 5^e livre.

Avril 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

7^e jour du mois de février 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 008

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 10 janvier 2000

Résolution # 009

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 10 janvier 2000 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 010

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u>#</u>	<u>chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
1		Revenu Canada (retenues 10, 11 et 12-99)	1 219.13 \$
2		Revenu Québec (retenues 12-99)	471.42 \$
3		Pascal Gaudreault (équip. pompiers)	109.23 \$
4		Antoine Boulianne (paie sem. 27-12, 03-01)	78.10 \$
5		Sophie Antaya (paie sem. 27-12, 03-01)	560.15 \$
6		Antoine Boulianne (Paie sem. 10-01)	64.43 \$
7		Sophie Antaya (Paie sem. 10-01.)	280.03 \$
8		Hydro-Québec (écl. publ. 12-99)	289.49 \$
9		Hydro-Québec (salle)	213.86 \$
10		Antoine Boulianne (Paie sem. 17-01)	53.29 \$
11		Jean-Paul Boulianne (Paie sem. 17-01)	14.21 \$
12		Sophie Antaya (Paie sem. 17-01)	280.03 \$
13		Bell Canada (237-4241, 237-4354)	235.00 \$
14		Antoine Boulianne (Paie sem. 24-01)	39.08 \$
15		Sophie Antaya (Paie sem. 24-01)	280.03 \$
16		Assurances 5000 (ass. gén. 2000)	3 887.00 \$
17		Sophie Antaya (voy. COMUR)	57.80 \$
18		ATR de Charlevoix (cotisation 2000)	339.32 \$
19		Bernard Gagnon électrique (écl. publ. 3 mois)	1 035.22 \$



20	C.R.S.B.P. (cotisation 2000)	966.80 \$
21	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	80.20 \$
22	Formules d'affaires CCL. (cpt de taxes)	147.92 \$
23	Entreprise de déneigement GD (borne feu)	175.00 \$
24	Garage Fascination sports (réparation pompe)	150.05 \$
25	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau)	28.76 \$
26	MRC de Charlevoix-Est (quote-part)	3 033.00 \$
27	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 02-00)	200.00 \$
28	Pièces d'autos Deschênes	149.94 \$
29	Comité des pompiers (incendies)	835.00 \$
30	Revenu Québec (retenues 01-2000)	409.05 \$
31	UMRCQ (dicom)	15.99 \$
32	Yves Poitras (ordures + Neige)	3 321.12 \$

Total : 19 019.65 \$

5. Correspondance

Club de patinage de Sacré-Cœur : demande d'aide financière

Résolution # 011

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine donne un montant de 15.00 \$ au Club de patinage de Sacré-Cœur pour ses activités.

6. Centre Hospitalier

Point d'information. La Municipalité ne donnera pas à la campagne de financement car la MRC donne un montant de 50 000.00 \$ sur 5 ans pour les municipalités.

7. Poursuite G. Bélanger

Résolution # 012

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine conteste la requête au Petites Créances déposée par Monsieur Georges Bélanger et Madame Ginette Laprise.

8. PLDC

Résolution # 013

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement que le Conseil municipal autorise l'achat de matériaux pour un montant de 500.00 \$ supplémentaire pour la réalisation du projet.

9. Pompiers

Résolution # 014

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité procède à l'achat des articles suivants pour ses pompiers :

- appareil respiratoire
- 3 bunkers
- 3 paires de bottes



7^e jour du mois de février 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poiras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 008

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 10 janvier 2000

Résolution # 009

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 10 janvier 2000 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 010

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	Montant
1	Revenu Canada (retenues 10, 11 et 12-99)	1 219.13 \$
2	Revenu Québec (retenues 12-99)	471.42 \$
3	Pascal Gaudreault (équip. pompiers)	109.23 \$
4	Antoine Boulianne (paie sem. 27-12, 03-01)	78.10 \$
5	Sophie Antaya (paie sem. 27-12, 03-01)	560.15 \$
6	Antoine Boulianne (Paie sem. 10-01)	64.43 \$
7	Sophie Antaya (Paie sem. 10-01)	280.03 \$
8	Hydro-Québec (écl. publ. 12-99)	289.49 \$
9	Hydro-Québec (salle)	213.86 \$
10	Antoine Boulianne (Paie sem. 17-01)	53.29 \$
11	Jean-Paul Boulianne (Paie sem. 17-01)	14.21 \$
12	Sophie Antaya (Paie sem. 17-01)	280.03 \$
13	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	235.00 \$
14	Antoine Boulianne (Paie sem. 24-01)	39.08 \$
15	Sophie Antaya (Paie sem. 24-01)	280.03 \$
16	Assurances 5000 (ass. gén. 2000)	3 887.00 \$
17	Sophie Antaya (voy. COMUR)	57.80 \$
18	ATR de Charlevoix (cotisation 2000)	339.32 \$
19	Bernard Gagnon électrique (écl. publ. 3 mois)	1 035.22 \$



- 3 casques
- gants
- sacs à bunkers
- cagoules
- 2 pagettes

et que les pompiers puissent suivre des cours de formation pour un montant maximal de 3000.00 \$.

10. Varia

a) FQM

Point d'information sur la rencontre de l'Association régionale des Municipalités de la Région de Québec.

b) Parc Saguenay

Demande d'information sur les représentants du Parc Saguenay.

c) Projet de développement domiciliaire

Discussions sur le développement domiciliaire, le point sera discuté lors de la prochaine réunion.

d) Déneigement des bornes-fontaines

Il faudrait demander le loader lorsque les bornes-fontaines sont trop difficiles à pelletter par un homme.

e) Croix Rouge

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le maire, Monsieur Albert Boulianne à signer l'entente de service aux sinistrés avec la Croix Rouge.

Résolution # 015

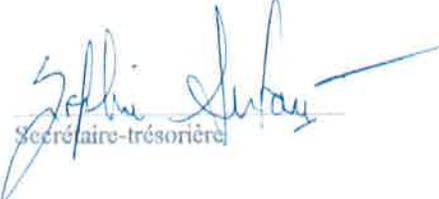
9. Période de questions

10. Clôture de la réunion

Résolution # 016

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 15.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



6^e jour du mois de mars 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Irmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 017

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 7 février 2000

Résolution # 018

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 7 février 2000 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 019

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	Montant
33	Hydro-Québec (écl. publ. 01-00)	308.78 \$
34	Société canadienne des postes (envoi + timbres)	166.90 \$
35	Greffier de la Cour du Québec (contestation)	35.00 \$
36	Antoine Boulianne (paie sem. 31-01)	46.18 \$
37	Sophie Antaya (paie sem. 31-01)	280.03 \$
38	Antoine Boulianne (Paie sem. 07-02)	60.39 \$
39	Sophie Antaya (Paie sem. 07-02)	280.03 \$
40	Revenu Québec (Commission des normes)	30.29 \$
41	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	240.63 \$
42	Antoine Boulianne (Paie sem. 14-02)	87.90 \$
43	Sophie Antaya (Paie sem. 14-02)	280.03 \$
44	Club de patinage artistique de Sacré-Coeur	15.00 \$
45	Antoine Boulianne (Paie sem. 21-02)	94.71 \$
46	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 21-02)	21.32 \$
47	Sophie Antaya (Paie sem. 21-02)	280.03 \$
48	Revenu Québec (retenues 02-00)	320.72 \$
49	Aréo-feu (matériel de pompier)	1 478.07 \$
50	Groupe AST (mutuelle CSST)	31.41 \$
51	Annulé	
52	C.R.S.B.P. (concours 2000)	34.51 \$
53	Magasin Brouillard	30.68 \$
54	Bureau en gros (fournitures)	177.16 \$
55	Cain Lamarre Casorain Wells (6 mois)	919.08 \$



56	CMP Mayer (matériel de pompier)	715.45 \$
57	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 03-00)	200.00 \$
58	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	52.81 \$
59	Ministère des Finances du Québec (transfert)	3 503.00 \$
60	Les Pétrole Irving	452.46 \$
61	Jean-Eudes Boily (dépotoir)	644.14 \$
62	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau)	14.38 \$
63	Épicerie L'aprise	25.38 \$
64	McBee (enveloppes + chèques)	333.78 \$
65	MRC Charlevoix-Est (quote-part CCMUR)	126.14 \$
66	Pascal Gaudreault (allocation directeur)	500.00 \$
67	Petite Caisse (frais de poste)	39.77 \$
68	Pièces d'autos Deschênes	808.36 \$
69	Richard Gaudreault (voy. Clermont)	46.80 \$
70	Rosaire Poitras (voy. Beaupré)	37.54 \$
71	Mun. St-Siméon paroisse (ordures + voyage)	875.70 \$
72	Société de l'assurance automobile (imm.)	860.00 \$
73	Stéréo-plus (pagettes)	1 674.69 \$
74	UMRCQ (cotisation annuelle)	430.77 \$
75	Yves Poitras (ordures + neige 02-00)	3 321.12 \$

Total : 19 881.14 \$

5. Correspondance

Crèmerie St-Fidèle : demande d'aide financière
 Ministère des Pêches et Océans : réponse à notre dernière lettre
 Croix-Rouge : demande de don
 Coopérative alimentaire : demande pour ne pas payer d'intérêts

Résolution # 020

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu à la majorité, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine achète une carte d'invitation pour la Crèmerie St-Fidèle à 100.00 \$.

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Odile Imbeault	Marie-Ange Poitras
Pierre Lacelle	Gérard Foster
Richard Gaudreault	Rosaire Poitras
Albert Boulianne	

Résolution # 021

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse un don de 25.00 \$ à la Croix-Rouge.

6. Contrat Avocats

Résolution # 022

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer le contrat avec la firme Cain Lamarre Casgrain Wells pour l'année 2000.

7. Affichage

Résolution # 023

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse faire des soumissions pour les matériaux manquants pour finir les affiches de la Municipalité.



Résolution # 024

8. Théâtre

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement que le Conseil municipal donne une commandite en photocopies à la Troupe de Théâtre Nous Tous.

9. Rencontre SQ

La Sûreté du Québec aimerait rencontrer le Conseil municipal. La rencontre devrait être le 16 mars 2000.

Résolution # 025

10. Colloque

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise la secrétaire-trésorière à aller au Colloque de l'ADMQ pour un montant de 75.00 \$.

Résolution # 026

11. Placement carrière-été

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse une demande pour avoir trois étudiants pour l'été 2000.

Résolution # 027

12. St-Jean-Baptiste

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande une aide financière pour l'organisation de la Fête nationale de 2000.

Madame Marie-Ange Poitras sera responsable du dossier.

Résolution # 028

13. Facture MTQ

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accepte la facture des Consultants Fillion, Hansen et ass. d'un montant de 14 200.04 \$ à être payée par le Ministère des Transports du Québec.

Résolution # 029

14. Parc Saguenay

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine désigne Monsieur Pierre Lacelle comme représentant à la Table d'harmonisation du Parc Saguenay et que Monsieur Richard Gaudreault agisse comme substitut.

Résolution # 030

15. Développement domiciliaire

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine engage la firme d'arpentage Malheux et Lauzière pour faire la description technique de la zone prévue pour le développement domiciliaire soit du début de la rue Leclerc jusqu'au ruisseau Baie-Ste-Catherine sur une profondeur d'environ 450 pieds pour un montant de 325.00 \$ + taxes.

16. Avis de motion Règlement sur les animaux

Monsieur Richard Gaudreault donne un avis de motion pour abroger le Règlement actuel et en adopter un nouveau.



17. Avis de motion Règlement concernant la sécurité la paix et l'ordre dans les endroits publics

Madame Marie-Ange Poitras donne un avis de motion pour modifier le Règlement concernant la sécurité la paix et l'ordre dans les endroits publics.

18. Avis de motion Règlement relatif au stationnement

Madame Odile Imbeault donne un avis de motion pour modifier le Règlement relatif au stationnement.

19. Avis de motion Règlement sur le colportage

Il n'y a pas d'avis de motion mais il faudra acheter des affiches pour aviser les gens qu'il faut se procurer un permis pour faire du colportage.

20. Règlement d'emprunt

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine avise le Ministère des Affaires municipales que son Règlement d'emprunt # 66 est terminé et qu'elle n'empruntera pas le solde de 286 175 \$.

21. Réunion spéciale

La réunion aura lieu le 16 mars 2000.

22. Varia

a) Appui pour pêche blanche

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande à l'Association de Chasse et Pêche Petit-Saguenay l'autorisation que le lac Lyonne soit ouvert au public pour faire de la pêche blanche pendant la période hivernale.

b) Homme de maintenance

Demande d'information

c) Ministère des Transports du Québec

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine redemande une rencontre avec Daniel Sirois du Ministère des Transports du Québec au sujet de l'affichage.

d) Essence camion incendie

Demande d'information.

23. Période de questions

24. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 25.

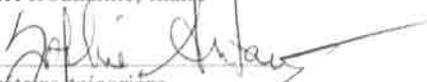
Résolution # 031

Résolution # 032

Résolution # 033

Résolution # 034


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



16^e jour du mois de mars 2000. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 10h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 035

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Vente pour défaut de paiement de taxes

Résolution # 036

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse parvenir les propriétés qui sont en défaut de paiement de taxes pour les années 1997 et 1998 à la MRC de Charlevoix-Est pour la vente de ces propriétés.

3. Contrat secrétaire-trésorière

Résolution # 037

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'autoriser le maire à signer le contrat de la secrétaire-trésorière pour l'année 2000.

4. Bureau municipal

Point d'information.

5. Hélicoptères

Résolution # 038

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le projet de la Corporation des Phares du St-Laurent d'effectuer des transports en hélicoptère, conditionnellement à la conformité au Règlement de zonage de la Municipalité et aux diverses lois concernées.

6. Clôture de la réunion

Résolution # 039

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 11 h 20.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

27^e jour du mois de mars 2000. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 9 h 30.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

Résolution # 040

1. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Avis de motion Règlement décrétant l'établissement d'un fond de roulement

Monsieur Richard Gaudreault donne un avis de motion concernant un Règlement décrétant l'établissement d'un fond de roulement.

Résolution # 041

3. Soumission véhicule d'urgence

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse une soumission pour acquérir le véhicule d'urgence de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tel que vu par son directeur du Service des incendies, Monsieur Pascal Gaudreault, pour un montant de 10 500.00 \$.

4. Bureau municipal

Point d'information.

Résolution # 042

5. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 9 h 35.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



3^e jour du mois de avril 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 043

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 6 mars et des séances spéciales du 16 mars et du 27 mars 2000

Résolution # 044

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 6 mars et des séances spéciales du 16 mars et du 27 mars 2000 soient acceptées telles que modifiées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 045

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
76	Croix-Rouge (don)	25.00 \$
77	Hydro-Québec (branchement)	253.06 \$
78	Hydro-Québec (écl. publ. 02-00)	283.48 \$
79	Hydro-Québec (salle)	483.07 \$
80	Comité de relance St-Fidèle	100.00 \$
81	ADMQ La Capitale (Colloque)	75.00 \$
82	Antoine Boulianne (paie sem. 28-02)	46.18 \$
83	Sophie Antaya (paie sem. 28-02)	280.03 \$
84	Antoine Boulianne (Paie sem. 06-03)	53.29 \$
85	Sophie Antaya (Paie sem. 06-03)	339.42 \$
86	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	243.57 \$
87	Antoine Boulianne (Paie sem. 13-03)	39.08 \$
88	Sophie Antaya (Paie sem. 13-03)	339.42 \$
89	Hydro-Québec (pont)	701.39 \$
90	Antoine Boulianne (Paie sem. 20-03)	81.07 \$
91	Sophie Antaya (Paie sem. 20-03)	339.42 \$
92	Revenu Québec (retenues 03-00)	689.14 \$
93	Revenu Canada (retenues 01, 02, 03-00)	878.44 \$
94	Aréo-feu (matériel de pompier)	375.56 \$
95	Bureau en gros (fournitures)	33.67 \$
96	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 04-00)	200.00 \$
97	Les Pétrole Irving	368.91 \$
98	Laboratoire de l'environnement I.C.Q (tests)	19.55 \$
99	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau)	14.38 \$



100	Pièces d'autos Deschênes	861.45 \$
101	UMRCQ (dicom)	15.99 \$
102	Yves Poitras (ordures + neige 03-00)	3 321.12 \$

Total : 10 460.69 \$

5. Correspondance

Ressource Génésis : demande de don
R.C.M. : cotisation 1999-2000
Gervais Martel : demande de rémunération pour incendie du 13 mai 1999

Résolution # 046

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine donne un montant de 25.00 \$ à Ressources Génésis Charlevoix pour sa campagne de financement.

Résolution # 047

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine donne un montant de 15.00 \$ à R.C.M. inc. pour leur travail de sensibilisation à la collecte sélective.

Résolution # 048

6. Présentation du Rapport financier 1999 et du rapport du vérificateur

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le rapport financier 1999 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine soit adopté tel que présenté.

7. Présentation des états financiers au 31 mars 2000

Présentation des états financiers au 31 mars 2000.

8. Pro-maire

Résolution # 049

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que Monsieur Pierre Lacelle soit pro-maire pour une période de trois mois.

9. Règlement # 94 décrétant l'établissement d'un fonds de roulement

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine est régie par le « Code municipal du Québec »

ATTENDU QU'En vertu des dispositions de l'article 1094.1 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité a le pouvoir de créer et d'opérer un fonds de roulement ;

ATTENDU QUE ce fonds de roulement peut être constitué à même les surplus accumulés à même le fonds d'administration de la municipalité ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné le 27^{ième} jour de mars 2000 ;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 050

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



ARTICLE 1.1

Le présent règlement porte le n° 94 & s'intitule : « RÉGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN FONDS DE ROULEMENT AU MONTANT DE 10 000 \$ ET APPROPRIANT À CETTE FIN LES SURPLUS ACCUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE DE 1999 »

ARTICLE 2.

Le présent règlement a pour but de créer un fonds de roulement municipal et d'approprier une partie du surplus accumulé au 31 décembre 1999 d'un montant de 10 000 \$, non autrement approprié ;

ARTICLE 3

Le capital du fonds de roulement créé en vertu des dispositions du présent règlement est fixé à la somme de 10 000 \$.

ARTICLE 4.

Le présent règlement est créé conformément aux dispositions de l'article 1094.1 du *Code municipal du Québec* ;

ARTICLE 5.

Afin de constituer ce fonds de roulement, ce conseil approuve, par les présentes, à même les surplus accumulés au 31 décembre de 1999, la somme de 10 000 \$ et l'affecte uniquement aux opérations du fonds de roulement de la municipalité.

ARTICLE 6.

Le Conseil peut, par résolution, emprunter du fonds de roulement les deniers dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence, y compris les deniers dont il peut avoir besoin pour rencontrer les dépenses de la municipalité au cours d'un exercice, en attendant la perception des revenus de ce même exercice.

ARTICLE 7.

Tout emprunt fait par le Conseil à même le fonds de roulement, à l'exception de ceux faits pour rencontrer les dépenses au cours d'un même exercice, en attendant la perception des revenus, doivent être remboursés audit fonds dans une période n'excédant pas cinq (5) ans de la date de l'emprunt. Le remboursement devra débuter dans l'année qui suit l'emprunt fait au fonds de roulement.

La résolution autorisant l'emprunt indiquera le terme du remboursement qui ne peut excéder cinq (5) ans.

La Municipalité devra prévoir, à chaque année, à même ses fonds généraux d'administration, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

ARTICLE 8.

Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme revenus ordinaires de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

ARTICLE 9.

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés par résolution, au besoin, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 10.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À BAIE-STE-CATHERINE, CE 3IÈME JOUR DU MOIS DE AVRIL 2000.

Albert Boulianne
mair

Sophie Antaya
Secrétaire-trésorière



RÈGLEMENT # 85-99 (1) CONCERNANT LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil désire de plus décréter que les animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été régulièrement donné le 6 mars 2000 ;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution // 051

il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

« Définitions » Article 2 Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivant signifient :

« gardien » Est réputé gardien, le propriétaire d'un animal, la personne qui en a la garde ou l'accompagne.

« animal » Chiens et chats (de tout sexe)

« contrôleur » Outre les policiers du Service de police, la ou les personnes physiques ou morales, sociétés ou organismes que le Conseil de la municipalité a, par résolution, chargé d'appliquer la totalité ou partie du présent règlement.

« chien guide » Un chien entraîné pour guider un handicapé visuel.

« parc » Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non où le public a accès à des fins de repos, de détente et pour toute autre fin similaire.

« personne » Un individu de l'un ou l'autre sexe, une compagnie, un club, un syndicat, une société, une firme ou une corporation.

« chenil » Un établissement où se pratique l'élevage, la vente, le gardiennage des chiens ainsi que l'entretien hygiénique ou esthétique des animaux.

« terrain de jeux » Un espace public de terrain principalement aménagé pour la pratique des sports et pour le loisir.

« Ententes » Article 3 La municipalité peut conclure des ententes avec toute personne ou tout organisme pour l'autoriser à percevoir le coût des licences d'animaux et à appliquer en tout ou en partie un règlement de la municipalité concernant ces animaux.

Toute personne ou organisme qui se voit confier l'autorisation de percevoir le coût des licences et d'appliquer en tout ou en partie le présent règlement est appelé, aux fins présentes, le contrôleur ou la municipalité.

« licence » Article 4 Le gardien d'un chien, dans les limites de la municipalité, doit, avant le 1^{er} mai de chaque année, obtenir une licence pour ce chien (non applicable)

« Durée » Article 5 La licence est payable annuellement et est valide pour la période d'une année allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Cette licence est incessible et non remboursable, que ce soit en totalité ou en partie (non applicable)

« Coût » Article 6 La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de vingt dollars (20.00 \$) par chien. Cette somme n'est ni divisible ni remboursable

La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne. (non applicable)



- « Nombre maximum d'animaux » Article 7 Un maximum de deux (2) animaux de la même espèce est autorisé à la même adresse.
- Nonobstant le premier alinéa, les chiots ou les chatons d'une femelle peuvent être gardés avec la mère jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 3 mois (13 semaines).
- Le présent article ne s'applique pas à un chenu. (non applicable)
- « Renseignements » Article 8 Toute demande de licence doit indiquer les noms, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone de la personne qui fait la demande, ainsi que la race et le sexe du chien, de même que toutes les indications utiles pour établir l'identité du chien, incluant les traits particuliers, le cas échéant. (non applicable)
- « Mineur » Article 9 Lorsque la demande de licence est faite par un mineur, le père, la mère, le tuteur ou un répondant du mineur doit consentir à la demande au moyen d'un écrit produit avec celle-ci. (non applicable)
- « Endroit » Article 10 La demande de licence doit être présentée sur la formule fournie par la Municipalité ou le contrôleur, à l'Hôtel de Ville. (non applicable)
- « Identification » Article 11 Contre paiement du prix, le contrôleur ou la municipalité remet au gardien une licence indiquant le numéro d'enregistrement de ce chien. (non applicable)
- « Port » Article 12 Le gardien doit s'assurer que le chien porte sa licence en tout temps. (non applicable)
- « Registre » Article 13 Le contrôleur ou la municipalité tient un registre où sont inscrits les noms, prénom, adresse du gardien ainsi que le numéro d'enregistrement du chien pour lequel une licence est émise, de même que tous les renseignements relatifs à ce chien. (non applicable)
- « Capture » Article 13.1 Un chien qui ne porte pas la licence prévue au présent règlement peut être capturé par le contrôleur et gardé dans un enclos. (non applicable)
- « Perte » Article 14 Advenant la perte ou la destruction de la licence, le propriétaire ou le gardien d'un chien à qui elle a été délivrée peut en obtenir une autre pour la somme de dix dollars. (non applicable)
- « Nuisance » Article 15 Constitue une nuisance et est prohibé un chien qui aboie ou hurle d'une manière à troubler la paix.
- « Autres nuisances » Article 16 Constitue une nuisance et est prohibée la garde d'un chien :
- a) qui a déjà mordu un animal ou un être humain ;
 - b) de race de bull-terrier, staffordshire ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées (communément appelé « pit-bull »).
- « Garde » Article 17 Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.
- « Endroit public » Article 18 Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.
- « Morsure » Article 19 Lorsqu'un chien a mordu une personne, son gardien en avise le service de police le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures.
- « Droit d'inspection/contrôleur » Article 20 Le Conseil autorise ses officiers ou le contrôleur, chargés de l'application du présent règlement à visiter et à examiner, entre 07 h 00 et 19 h 00, toute propriété mobilière et immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiment et édifice, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.
- « Autorisation » Article 21 Le Conseil autorise de façon générale le contrôleur à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.



« Abrogation/
remplacement » Article 22 Tout règlement ou toute disposition d'un règlement aux mêmes fins sont, par la présente, abrogés à toute fin que de droit et remplacés par le présent règlement.

DISPOSITION PÉNALE

« Amendes » Article 23 Quiconque, incluant le gardien d'un animal, contrevient aux articles 12, 16, 17, 18, 19 et 20 commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 100.00 \$.

« Entrée en vigueur » Article 24 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté par le Conseil municipal lors d'une séance,
le 3^e jour d'avril 2000, tenue le 3^e jour d'avril 2000
et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.


Maire


Secrétaire-trésorier

11. Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

RÈGLEMENT # 87-99(1) MODIFIANT LE RÈGLEMENT #87-99 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 6 mars 1999.

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 052

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 3 du règlement # 87-99 « Boisson alcooliques » est remplacé par ce qui suit :

« Boissons
alcooliques » Article 3 Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Article 3 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.


Maire

.....
Secrétaire-trésorier

12. Règlement relatif au stationnement

RÈGLEMENT # 89-99(1) MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 89-99 RELATIF AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE l'article 565 du Code municipal du Québec accorde aux municipalités



ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné le 6 mars 2000;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 053

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que le présent règlement soit adopté :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 2 du règlement # 89-99 « Terminologie » est remplacé par ce qui suit :

« Terminologie » Article 2 Remorque : un véhicule routier d'une masse nette de plus de 3000 kg conçu pour être tiré par un autre véhicule et qui se maintient ou non par lui-même en position horizontale.

Article 3 L'article 4.1 du règlement # 89-99 « Camion-remorque » est remplacé par ce qui suit :

« camion et remorque » Article 4.1 Il est interdit aux camions et aux remorques de stationner sur un chemin public aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe B du présent règlement.

Article 4 L'article 8 du règlement # 89-99 « Amendes » est remplacé par ce qui suit :

« Amendes » Article 8 Quiconque contrevient aux articles 4,5 et 6 de ce règlement commet une infraction et est passible en plus des frais d'une amende de 30.00 \$.

Article 5 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.


Maire


Secrétaire-trésorier

13. Enrochement

Résolution # 054

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec de faire de l'enrochement entre le ruisseau Baie-Sainte-Catherine et Pointe-aux-Alouettes car il s'agit d'une zone à risque de glissement de terrain qui s'étend jusqu'à la route 138 qui est sous sa juridiction et qu'une copie conforme soit envoyée au Ministère de la Sécurité civile.

Résolution # 055

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec de faire de l'empierrement avec membrane sur l'enrochement qui a été fait l'an dernier soit entre le quai des croisières et le ruisseau Baie-Sainte-Catherine.

14. Lutte contre la pauvreté

Considérant que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine désire promouvoir la qualité de vie et la santé de ses citoyennes et de ses citoyens:



Résolution # 056

Considérant que la lutte à la pauvreté doit être une priorité pour assurer la qualité de vie et la santé de notre collectivité;

Considérant que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine veut, avec la participation de ses citoyennes et de ses citoyens, élaborer et mettre en œuvre des politiques municipales favorisant la santé et la qualité de vie, lesquelles se concrétisent, entre autres, par la mise au travail de plus grand nombre possible de personnes;

Considérant que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine veut adhérer à un partenariat élargi, tel que soumis par le Regroupement pour l'économie solidaire (R.E.So.);

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine :

- adhère à la Réserve mondiale de la Biosphère de Charlevoix en tant qu'organisme;
- adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de son champs de compétence, des politiques municipales favorisant la mise au travail de travailleuses et de travailleurs sans emploi et qui sont contraints malgré eux à demeurer dépendants des mesures de soutien gouvernementales ou autres;
- à cette fin, forme un comité de travail composé de représentants de la municipalité et des différents secteurs de la communauté (citoyens, citoyennes, organismes (OSRI), etc.) ;
- accepte le principe d'engager un financement couvrant soit des ressources humaines, matérielles ou pécuniaires permettant la réalisation des projets qu'elle aura accepté de concrétiser ou d'appuyer. La municipalité demeure le maître d'œuvre de ses projets.

15. Zones à glissement de terrain

Attendu que la zone située entre le ruisseau Baie-Ste-Catherine et la Pointe-aux-Alouettes est une zone à risque de glissement de terrain;

Attendu que ladite zone s'étend jusqu'à la route 138 qui est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

Résolution # 057

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec de réaliser une étude d'impact pour les zones à glissement de terrain situées entre le ruisseau Baie-Ste-Catherine et la Pointe-aux-Alouettes.

16. Varia

Aucun point au varia.

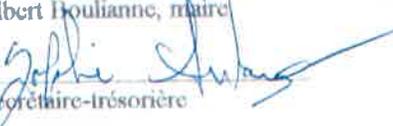
17. Période de questions

18. Clôture de la réunion

Résolution # 058

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 15.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-Trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



17^e jour du mois de avril 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'école St-Firmin à 9h30.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster et Monsieur Pierre Lacelle sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 059

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Véhicule d'urgence

Attendu que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a soumissionné pour l'acquisition d'un véhicule d'urgence appartenant à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

Attendu que la soumission de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine d'un montant de 10 500.00 \$ a été acceptée par la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

Résolution # 060

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse l'acquisition du véhicule d'urgence de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour un montant de 10 500.00 \$ et que Monsieur Richard Gaudreault soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette transaction pour et au nom de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine.

Attendu que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine s'est doté d'un fonds de roulement;

Attendu que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a fait l'acquisition d'un véhicule d'urgence;

Résolution # 061

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine emprunte un montant de 10 000.00 \$ à son fonds de roulement afin de faire l'acquisition dudit véhicule d'urgence et que le remboursement de cette somme se fasse sur un maximum de cinq (5) ans.

3. Clôture de la réunion

Résolution # 062

Monsieur Pierre Lacelle propose la levée de la séance à 9 h 40.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

1^{er} jour du mois de mai 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 063

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 3 avril et de la séance spéciale du 17 avril 2000

Résolution # 064

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 3 avril et de la séance spéciale du 17 avril 2000 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 065

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
103	Ressource Génésis (don)	25.00 \$
104	RCM (cotisation 2000)	15.00 \$
105	Postes Canada (timbres)	75.24 \$
106	Antoine Boulianne (paie sem. 27-03)	46.18 \$
107	Sophie Antaya (paie sem. 27-03)	339.42 \$
108	Hydro-Québec (écl. publ. 03-00)	299.14 \$
109	Société de l'assurance automobile	1 311.50 \$
110	Antoine Boulianne (paie sem. 03-04)	74.25 \$
111	Sophie Antaya (paie sem. 03-04)	339.42 \$
112	Comité des pompiers (cours)	400.00 \$
113	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	249.49 \$
114	Antoine Boulianne (Paie sem. 10-04)	39.08 \$
115	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 10-04)	109.81 \$
116	Sophie Antaya (Paie sem. 10-04)	339.42 \$
117	Municipalité de Sainte-Victoire (camion)	10 500.00 \$
118	Richard Gaudreault (avance voyage)	200.00 \$
119	Antoine Boulianne (Paie sem. 17-04)	46.18 \$
120	Sophie Antaya (Paie sem. 17-04)	339.42 \$
121	Albert Boulianne (rem. Maire)	1 944.99 \$
122	Marie-Ange Poitras (rem. Conseillère)	648.33 \$
123	Gérard Foster (rem. Conseiller)	648.33 \$
124	Odile Imbeault (rem. Conseillère)	648.33 \$
125	Pierre Lacelle (rem. Conseiller)	648.33 \$



126	Richard Gaudreault (rem. Conseiller)	648.33 \$
127	Rosaire Poitras (rem. Conseiller)	648.33 \$
128	Sophie Antaya (voyages Colloque+Comur)	115.54 \$
129	Benôit Côté (vérification comptable)	2 415.53 \$
130	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 05-00)	200.00 \$
131	Comur (cotisation 1999-2000)	200.00 \$
132	Commission scolaire de l'Estuaire (cours 1999)	213.38 \$
133	Coopérative alimentaire Baie-Ste-Catherine	8.89 \$
134	Les Pétrole Irving	218.39 \$
135	Les entretiens ménagers KTS (ménages)	105.00 \$
136	Épicerie L'aprise (divers)	50.74 \$
137	MRC Charlevoix-Est (urbanisme)	1 530.00 \$
138	UMRCQ (dicom)	15.99 \$
139	Yves Poitras (ordures + neige 04-00)	3 321.12 \$

Total : 28 978.10 \$

5. Correspondance

Remerciement : Décès Madame Yvette T. Côté
TAQ : informations
Annette Boulianne : motoneiges
Réjean Ouellet : demande d'information PLDC
André Boulianne : constat d'infraction

6. Contremaître municipal

Résolution # 066

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse un appel d'offre dans la Municipalité afin de trouver un remplaçant pour Monsieur Antoine Boulianne qui doit nous quitter au mois de juillet comme contremaître municipal.

7. Entente Commission scolaire

Résolution # 067

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine présente son projet d'entente pour le terrain situé face à l'École St-Tirmin afin de pouvoir débiter les travaux de Place du Village.

8. Rencontre MTQ

Résolution # 068

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande une rencontre avec le Ministère des Transports du Québec, la Société des Traversiers du Québec ainsi que la Sûreté du Québec pour discuter des divers problèmes auxquels la Municipalité est confrontée lors de la période estivale qui est très achalandée.

9. Forêts privées

Résolution # 069

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise la secrétaire-trésorière, Madame Sophie Antaya, à signer au nom de la Municipalité dans le cadre du programme de mise en valeur de la forêt privée.



Résolution # 071

Résolution # 072

Résolution # 073

10. Ordures

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine paye la facture d'un montant de 20,00 \$ de Monsieur Carol Arbour pour le transport de ses ordures qui n'ont pas été ramassées par le contracteur et de retenir ce montant sur le contrat de notre contracteur pour la collecte des ordures.

11. Affichage 400^e Tadoussac

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise le Comité du 400^e de Tadoussac à installer une affiche sur le terrain de la Société des Traversiers du Québec, conditionnellement à sa conformité au Règlement de zonage de la Municipalité.

12. Varia

a) Pétition

ATTENDU QUE la route 138 est en mauvais état dans le village de Baie-Ste-Catherine;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de Baie-Ste-Catherine habitent le long de cette route;

ATTENDU QUE la route 138 est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE cette situation nuit au bien-être des citoyens de Baie-Ste-Catherine;

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec de voir à améliorer la route 138 dans la partie habitée du village soit du quai des croisières jusqu'au pont de la Rivière-aux-Canards.

b) FQM

Considérant que le Livre blanc sur la réforme municipale prévoit que le gouvernement aura le pouvoir de forcer les fusions municipales par décret, ne respectant pas les principes élémentaires de démocratie;

Considérant que la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole a négocié avec une seule union municipale, lors du congrès de l'UMQ, un cadre de pacte fiscal;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités représente plus de 80 % des municipalités du Québec et 85 % du territoire québécois formant le Québec des régions;

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au gouvernement du Québec de renoncer à « forcer » d'une quelconque façon les fusions de municipalités;

Exige de la ministre Louise Harel le respect de tous les citoyens et citoyennes des régions en invitant la FQM à participer aux négociations du pacte fiscal afin que celui-ci prenne en compte les besoins des municipalités hors des grands centres urbains;

Transmette copie de cette résolution à notre député, au Premier ministre, à la ministre Harel, à la FQM et à l'UMQ.

c) Saint-Jean-Baptiste

Information sur ce qui a été fait pour la préparation des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste.



Résolution # 074

d) Entente S. Thibeault

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande à Me François Bouchard de faire un compte-rendu au Conseil municipal de ce qui se passe dans le dossier de la signature de l'entente finale avec Monsieur Sylvio Thibeault et le Groupe AML et d'activer les démarches afin de régulariser la situation.

13. Période de questions

14. Clôture de la réunion

Résolution # 075

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 40.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

15^e jour du mois de mai 2000. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 076

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Bureau municipal

Résolution # 077

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-St-Catherine effectue les travaux d'agrandissement de ses bureaux.

3. Compte-rendu Me François Bouchard

Résolution # 078

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-St-Catherine demande une rencontre à Me François Bouchard afin de discuter de la signature de l'entente entre la Municipalité, Sylvio Thibeault et le Groupe AML.

4. Employé de voirie

Résolution # 079

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal rencontre les deux candidats.

5. Clôture de la réunion

Résolution # 080

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 40.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



5^e jour du mois de juin 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 081

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 1^{er} mai et de la séance spéciale du 15 mai 2000

Résolution # 082

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 1^{er} mai et de la séance spéciale du 15 mai 2000 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 083

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	Montant
140	Yves Poitras (10 % neige)	1 476.06 \$
141	Ministre des Finances (commission des transports)	52.00 \$
142	Revenu Québec (retenues 04-2000)	558.93 \$
143	Antoine Boulianne (paie sem. 24-04)	87.90 \$
144	Sophie Antaya (paie sem. 24-04)	339.42 \$
145	Antoine Boulianne (paie sem. 01-05)	53.29 \$
146	Sophie Antaya (paie sem. 01-05)	339.42 \$
147	Hydro-Québec (chlore 6 mois)	2 723.65 \$
148	Hydro-Québec (écl. publ. 04)	270.19 \$
149	Hydro-Québec (salle)	120.65 \$
150	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	235.81 \$
151	Antoine Boulianne (Paie sem. 08-05)	141.61 \$
152	Sophie Antaya (Paie sem. 08-05)	339.42 \$
153	Antoine Boulianne (Paie sem. 15-05)	101.54 \$
154	Clément Savard (Paie sem. 15-05)	14.21 \$
155	Sophie Antaya (Paie sem. 15-05)	339.42 \$
156	Antoine Boulianne (Paie sem. 22-05)	233.92 \$
157	Clément Savard (Paie sem. 22-05)	188.35 \$
158	Sophie Antaya (Paie sem. 22-05)	339.42 \$
159	Revenu Québec (retenues 05-00)	695.18 \$
160	Alarmes et extincteurs Charlevoix (contrôle)	167.02 \$



161	Déry Blouin Robitaille (bureau)	345.08 \$
162	Bernard Imbecault (Plâtre)	120.00 \$
163	Henri Jean & Fils (matériaux)	77.01 \$
164	Magasin Brouillard (matériaux)	145.15 \$
165	Carol Arbour (ordures)	20.00 \$
166	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 06-00)	200.00 \$
167	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	93.19 \$
168	C.S.S.T. (cotisation 2000)	689.58 \$
169	Équipement GMM (photocopieur)	71.77 \$
170	Ministre des Finances (Sûreté du Québec)	8 473.00 \$
171	Industries GRC (poteaux)	445.15 \$
172	Les Pétrole Irving	137.98 \$
173	Jean-Eudes Boily (dépotoir)	724.66 \$
174	Laboratoire de L'Environnement L.C.Q (tests)	39.11 \$
175	Marianna Asselin (ménage)	110.00 \$
176	MRC de Charlevoix-Est (taxes)	27.60 \$
177	Petite Caisse (frais postaux)	59.49 \$
178	Pièces d'autos Deschênes	616.81 \$
179	Pompes industrielles Ste-Foy (pièces)	191.27 \$
180	Matériaux RJM	9.50 \$
181	Municipalité de Tadoussac (cours pompiers)	1 466.33 \$
182	FQM (dicom)	18.64 \$
183	Yves Poitras (ordures 05-00)	1 227.04 \$
184	Publications Le Peuple (avis journal)	57.51 \$

Total : 24 186.28 \$

5. Correspondance

Séminaire de Chicoutimi : plainte à l'égard d'un citoyen

MTQ : Empierrement avec membrane

MTQ : accusé réception étude d'impact

MTQ : Étude d'impact

Association de l'acidose lactique : activité

Transporteurs en vrac : appui

Fondation Bill et Melinda Gates : subvention

Résolution # 084

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le passage du convoi de cyclistes lors du Défi Pierre Lavoie Acidose Lactique qui aura lieu les 11 et 12 août et qui passera sur le territoire de la Municipalité et qu'elle demande à la Sûreté du Québec d'assurer la sécurité du convoi.

Résolution # 085

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine refuse le programme de subvention de la Fondation Bill & Melinda Gates car la Municipalité a déjà un Centre internet dans la bibliothèque municipale.

6. Motoneiges

Résolution # 086

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras de ne pas renouveler l'entente avec le Club de motoneiges du fjord afin de voir si la Municipalité de Baie-Ste-Catherine pourrait modifier son Règlement sur les motoneiges.

Il n'y a pas d'appuyeur, la résolution est donc rejetée.

Lettre de Monsieur Paulo Boulianne sur ce sujet.



7. Plan d'urbanisme

Le Conseil municipal débutera les démarches afin d'améliorer son plan d'urbanisme et d'y intégrer un Règlement sur les dérogations mineures.

Demande de dérogation mineure de Madame Nicole Carré Foster.

Demande d'un Règlement de dérogations mineures de Madame Anne-Marie Savard.

8. Ministère des Transports du Québec

Ce point est remis à la prochaine réunion

9. Varia

a) MTQ

Il faudrait demander une rencontre avec Monsieur Rémy Guay du Ministère des Transports du Québec pour savoir d'où vient le fait que le MTQ déclare une zone non risquée et que d'autres la déclare à risque.

b) Ordures

Résolution # 087

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine envoie une lettre à l'entrepreneur ayant le contrat de transport et d'enlèvement des ordures, Monsieur Yves Poitras, afin de lui faire part des plaintes de contribuables à l'effet qu'il ne respectait pas les clauses de son contrat en ne ramassant pas toutes les ordures qui sont sur son trajet.

10. Période de questions

11. Clôture de la réunion

Résolution # 088

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 40.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix

3^e jour du mois de juillet 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Monsieur Gérard Foster et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 089

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 5 juin 2000

Résolution # 090

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 5 juin 2000 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 091

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

// chèque	description	Montant
185	Postes Canada (timbres)	63.49 \$
186	Antoine Boulianne (paie sem. 29-05)	216.93 \$
187	Clément Savard (Paie sem. 29-05)	188.35 \$
188	Sophie Antaya (paie sem. 29-05)	339.42 \$
189	Régie des alcools (permis)	70.00 \$
190	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	196.98 \$
191	Antoine Boulianne (paie sem. 05-06)	297.01 \$
192	Clément Savard (Paie sem. 05-06)	238.43 \$
193	Sophie Antaya (paie sem. 05-06)	339.42 \$
194	Antoine Boulianne (Paie sem. 12-06)	128.82 \$
195	Clément Savard (Paie sem. 12-06)	84.48 \$
196	Sophie Antaya (Paie sem. 12-06)	339.42 \$
197	Pierre Rochette (Les Novaks)	300.00 \$
198	Antoine Boulianne (Paie sem. 19-06)	170.75 \$
199	Clément Savard (Paie sem. 19-06)	122.00 \$
200	Sophie Antaya (Paie sem. 19-06)	339.42 \$
201	Pierre Bouchard (affiches)	1 500.00 \$
202	Bureau en gros (fournitures)	210.96 \$
203	Revenu Québec (retenues 06-00)	660.12 \$
204	Revenu Canada (retenues 04, 05,06-00)	1 176.47 \$
205	Alarmes et incendies WT (casques)	207.05 \$
206	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 07-00)	200.00 \$
207	Coopérative alimentaire de Baie-Sainte-Catherine	100.89 \$
208	Jacques Thibeault (inspection et réparation camion)	379.58 \$
209	Laboratoire de L'Environnement L.C.Q (tests)	255.36 \$
210	Épicerie L'aprise	31.47 \$

211	MRC de Charlevoix-Est (quote-part)	1 877.00 \$
212	Pièces d'autos Deschênes	62.81 \$
213	FQM (dicom)	20.11 \$
214	Yves Poitras (ordures 06-00)	1 227.04 \$



Total : 11 343.78 \$

5. Correspondance

MTQ : Amélioration de la route 138

Association Ch & Pêche Petit-Saguenay : refus à notre demande pour la pêche blanche au Lac Lyonne

Pourvoirie Ça mord : l'entretien du Chemin forestier

Résolution # 092

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à l'Association Chasse et Pêche Petit-Saguenay St-Siméon inc. les raisons qui ont motivées leur refus de faire de la pêche blanche sur le Lac Lyonne.

6. États financiers au 30 juin 2000

Présentation des états financiers au 30 juin 2000.

7. Ministère des Transports

Considérant les travaux effectués par le Ministère des Transports dans le secteur de la Rivière-aux-Canards;

Considérant que les superficies non requises pour usage public sont appelées à être cédées aux propriétaires riverains;

Considérant que la municipalité dispose d'une conduite d'égout dans le secteur de l'emprise de l'ancienne route 138 du côté Est de la rivière et qu'il est nécessaire de pouvoir continuer à y accéder à des fins d'entretien et de réparation;

Considérant que le ministère des Transports a, dans le cadre de ses travaux de réfection, installé un sédimenteur primaire sur le parcours de la conduite d'égout au Sud de la route 138, juste à l'Est de la nouvelle entrée aménagée pour accéder au chalet de Monsieur Brown et de Madame Leclerc;

Considérant que ce secteur avait été ciblé précédemment pour la mise en place d'équipements de traitement des eaux usées;

Considérant la résolution # 102-99 qui prévoyait déjà la possibilité de mettre en place de telles infrastructures dans le secteur;

Résolution # 093

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine abroge la résolution # 102-99 et la remplace par ce qui suit :

Que, pour la parcelle comprenant l'entrée sur la route 138 (nouvelle entrée aménagée par le MTQ permettant d'accéder au chalet de Monsieur Brown et de Madame Leclerc) et le terrain situé à l'Ouest de celle-ci, la municipalité consente à la cession de l'ancienne emprise au propriétaire.

Que cette cession est conditionnelle au fait que la municipalité et le ministère des Transports se gardent une servitude de passage uniquement pour le suivi, l'entretien et la réparation des équipements de traitement des eaux usées, du système d'égout pluvial et des conduites



d'égout sanitaire qui sont ou qui seront situés dans le secteur.

Que, pour la parcelle située à l'Est de l'entrée décrite précédemment, la municipalité en conserve la propriété uniquement pour lui permettre d'installer des infrastructures et facilités publiques. Tout autre usage devra faire l'objet d'une approbation de la part des propriétaires de la parcelle riveraine.

Que, afin de favoriser la quiétude du secteur, la municipalité accepte que les propriétaires installent une barrière sur le chemin privé en question en autant qu'un double de la clé soit remis à la municipalité qui ne pourra l'utiliser que pour les fins décrites précédemment.

Considérant la pétition que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a déjà fait parvenir au Ministère des Transport du Québec au sujet de la route 138;

Considérant que la Conseil municipal désire clarifier sa demande sur le sujet ci-haut mentionné;

Considérant que la route a fait l'objet de beaucoup de « rapiécage »;

Considérant que l'état de la route nuit à la population de Baie-Ste-Catherine;

Résolution # 094

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à un recouvrement complet de la route 138 du pont de la Rivière-aux-Canards jusqu'au 196, route 138.

Résolution # 095

8. Entente de partenariat

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accepte l'entente de partenariat proposée par la Commission scolaire de Charlevoix.

9. Noms de rue

Madame Marie-Ange Poitras donne un avis de motion concernant un règlement désignant le nom des rues dans la Municipalité de Baie-Ste-Catherine.

Résolution # 096

10. Sentier des Chutes

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine envoie une lettre à Monsieur Aimé Poitras pour lui demander d'éviter de laisser des excréments de cheval dans les sentiers de la Municipalité.

Résolution # 097

11. Entente Thibault-AMI.

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine mandate Me François Bouchard de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells pour poursuivre les démarches visant la signature de l'entente finale entre la Municipalité de Baie-Ste-Catherine, Sylvio Thibault et le Groupe AMI.

Résolution # 098

12. Employé de voirie

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine envoie une lettre de remerciements à Monsieur Antoine Boulianne pour ses bons services à l'emploi de la Municipalité.



Résolution # 099

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine embauche Monsieur Clément Savard comme employé de voirie et inspecteur pour les rénovations.

13. Soumission enlèvement et transport des ordures et de la neige

Point d'information.

Résolution # 100

14. Projet de subvention salariale

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le maire, Monsieur Albert Boulianne à signer un projet de subvention salariale avec le Centre local d'emploi.

15. Varia

a) Léonce Hémond

Point d'information sur une rencontre avec l'ébéniste-sculpteur Léonce Hémond.

b) Félicitations

Madame Marie-Ange Poitras fait part au Conseil municipal des commentaires positifs qu'elle a reçu au sujet des tables et des fleurs qui ont été mises dans le village.

c) Saint-Jean-Baptiste

Remerciements de la part de Madame Marie-Ange Poitras à Monsieur Richard Gaudreault et Madame Sophie Antaya pour l'aide apportée lors de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste.

d) Affiches

La rencontre avec le Ministère des Transports du Québec pour savoir où nous devons poser les affiche aura lieu cette semaine (semaine du 3 juillet).

10. Période de questions

11. Clôture de la réunion

Résolution # 101

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 20 h 10.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix

7^e jour du mois de août 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Laclef et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

Résolution # 102

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 103

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 3 juillet 2000

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 3 juillet 2000 soient acceptées telles que lues.

Résolution # 104

4. Présentation des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	Montant
215	Antoine Boulianne (Paie sem. 26-06)	142.26 \$
216	Clément Savard (Paie sem. 26-06)	98.12 \$
217	Julie Savard (Paie sem. 19,26-06)	321.69 \$
218	Sophie Antaya (paie sem. 26-06)	339.42 \$
219	Hydro-Québec (chlore)	726.66 \$
220	Hydro-Québec (écl. publ.05,06)	661.70 \$
221	Hydro-Québec (salle)	131.73 \$
222	Antoine Boulianne (Paie sem. 03-07)	168.46 \$
223	Clément Savard (paie sem. 03-07)	135.64 \$
224	Julie Savard (Paie sem. 03-07)	176.36 \$
225	Sophie Antaya (Paie sem. 03-07+ achat fourniture)	432.92\$
226	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	256.73 \$
227	Revenu Canada	513.16 \$
228	Antoine Boulianne (Paie sem. 10-07)	56.84\$
229	Clément Savard (Paie sem. 10-07)	128.82 \$
230	Albert Dallaire (Paie sem. 10-07)	232.52 \$
231	Daniel Assolin (Paie sem. 10-07)	232.52 \$
232	Francine Duchesne (Paie sem. 10-07)	232.52 \$
233	Gilbert Dufour (Paie sem. 10-07)	232.52 \$
234	Luc Therrien (Paie sem. 10-07)	232.52 \$
235	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 10-07)	232.52 \$
236	Julie Savard (Paie sem. 10-07)	176.36 \$
237	Sophie Antaya (Paie sem. 10-07)	339.82 \$
238	Albert Dallaire (Paie sem. 17-07)	232.52 \$
239	Daniel Assolin (Paie sem. 17-07)	232.52 \$
240	Francine Duchesne (Paie sem. 17-07)	232.52 \$



241	Gilbert Dufour (Paie sem. 17-07)	232.52 \$
242	Luc Therrien (Paie sem. 17-07)	232.52 \$
243	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 17-07)	232.52 \$
244	Clément Savard (Paie sem. 17-07)	39.08 \$
245	Julie Savard (Paie sem. 17-07)	176.36 \$
246	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 17-07)	207.01 \$
247	Sophie Antaya (Paie sem. 17-07)	339.82 \$
248	Albert Dallaire (Paie sem. 24-07)	232.52 \$
249	Daniel Asselin (Paie sem. 24-07)	232.52 \$
250	Francine Duchesne (Paie sem. 24-07)	232.52 \$
251	Gilbert Dufour (Paie sem. 24-07)	232.52 \$
252	Luc Therrien (Paie sem. 24-07)	232.52 \$
253	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 24-07)	232.52 \$
254	Julie Savard (Paie sem. 24-07)	232.52 \$
255	Clément Savard (Paie sem. 24-07)	39.08 \$
256	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 24-07)	247.21 \$
257	Sophie Antaya (Paie sem. 24-07)	339.82 \$
258	Albert Dallaire (Paie sem. 31-07)	232.52 \$
259	Daniel Asselin (Paie sem. 31-07)	232.52 \$
260	Francine Duchesne (Paie sem. 31-07)	232.52 \$
261	Gilbert Dufour (Paie sem. 31-07)	232.52 \$
262	Luc Therrien (Paie sem. 31-07)	232.52 \$
263	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 31-07)	232.52 \$
264	Julie Savard (Paie sem. 31-07)	215.33 \$
265	Stéphane Boulianne (Paie sem. 10-07)	21.32 \$
266	Michael Therrien (Paie sem. 10-07)	14.21 \$
267	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 31-07)	247.21 \$
268	Sophie Antaya (Paie sem. 31-07)	339.82 \$
269	Groupe AST (CSST)	97.37 \$
270	Bureau en gros (fournitures)	56.86 \$
271	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	724.46 \$
272	Commission Scolaire de Charlevoix (Loyer 08-00)	200.00 \$
273	Florent Morneau (bureau)	80.00 \$
274	Entreprise de déneigement (GD) (loader)	50.00 \$
275	Georgianne Poitras (fleurs)	163.50 \$
276	Laboratoire de l'Environnement LCQ (tests)	9.78 \$
277	Quincaillerie Laurian Dufour (matériaux)	82.97 \$
278	Pièces d'auto Deschênes	76.45 \$
279	Revenu Québec (retenue 07-00)	1653.65 \$
280	Yves Poitras (ordures 07-00)	1227.04 \$
281	Clément Savard (Paie sem. 31-07)	39.08 \$
282	Gestion Intervention Prévention incendie (livres)	34.50 \$
283	Canadian Tire (matériaux)	26.08 \$
284	Pièce d'auto Deschênes (pour affiches)	308.81 \$
285	Jean-Éudes Boily (Travail de pelle)	647.02 \$
286	Marianna Asselin (salon funéraire)	75.00 \$
287	MRC Charlevoix-Est (règlements urbanisme)	1530.00 \$

Total : 19 889.72 \$

5. Correspondance

Aucun point.

6. Police provinciale

CONSIDÉRANT l'entente de principe signée le 18 juin 1998 entre la MRC de Charlevoix-Est et le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Pierre Bélanger, qui définit les modalités générales concernant les services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités énumérées à l'entente faisant partie du territoire de la MRC de Charlevoix-Est;



CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, signée le 27 novembre 1998 entre la MRC de Charlevoix-Est et le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Pierre Bélanger, qui établit notamment le nombre de policiers, l'emplacement du poste de police, la durée de l'entente (10ans), etc. . . .

CONSIDÉRANT la lettre de Monsieur Rosaire Bertrand, député de Charlevoix, adressée le 12 mai 2000 à Madame Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole et à Monsieur Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique concernant la desserte policière sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est suite au regroupement de la ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT l'annonce et la recommandation du commandant du district de Québec de la Sûreté du Québec, Monsieur Yves Pelletier, de fermer le poste de la MRC de Charlevoix-Est à Clermont;

CONSIDÉRANT que suite à l'avis de fermeture du poste par le commandant du district de Québec, la Sûreté du Québec a mis en priorité le placement des agents du poste de la MRC de Charlevoix-Est dans l'optique de la fermeture et qu'à cet effet neuf agents ont montré leurs intentions de transférer dans un autre poste;

CONSIDÉRANT l'impact de cette décision sur le fonctionnement du poste de la MRC de Charlevoix-Est à l'égard de la motivation du personnel, l'esprit d'équipe, l'implication social des agents dans le milieu et l'effritement du sentiment d'appartenance qui sera causé par le roulement du personnel du poste jusqu'à la fermeture définitive;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec dessert le territoire de Charlevoix-Est depuis 1940;

CONSIDÉRANT la résolution 9-227-99 adoptée le 13 septembre 1999 par la Ville de La Malbaie qui demandait :

1. au ministre de la Sécurité publique et aux représentants de la Sûreté du Québec d'entreprendre des consultations pour que cette dernière puisse desservir l'ensemble des citoyens du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, sans augmenter la charge fiscale actuelle des contribuables de la nouvelle Ville de La Malbaie et celle de Clermont (desservi par la Ville de La Malbaie) pour le service de police;
2. au ministre de la Sécurité publique une abolition de son corps de police de façon à permettre aux citoyens de La Malbaie d'être desservis par la Sûreté du Québec et de bénéficier, dans une perspective de rationalisation, d'un service de qualité en matière de desserte policière;
3. que tout le personnel du service de police de La Malbaie soit intégré à la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec a pris possession du poste construit par la MRC de Charlevoix-Est le 4 avril 1999 et que l'inauguration du poste n'est tenue le 12 novembre 1999 en présence du commandant du district de Québec, Monsieur Yves Pelletier;

CONSIDÉRANT que lors de l'inauguration du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, Monsieur Yves Pelletier annonçait de façon positive l'intégration des agents de la Sûreté municipale de La Malbaie au sein de la Sûreté du Québec suite à l'adoption de résolution 9-227-99 par la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT que six mois après l'inauguration du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est et suite au regroupement de la Ville de La Malbaie, le commandant Yves Pelletier annonce la fermeture du poste de la MRC de Charlevoix-Est et transmet une recommandation en ce sens au ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT le bail signé entre la MRC de Charlevoix-Est et la Société Immobilière pour le reste de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'appui de municipalités locales desservies par la Sûreté du Québec ainsi que les Villes de Clermont et de La Malbaie dans ce dossier;



CONSIDÉRANT QUE le récent regroupement de la Ville de La Malbaie rend moins fonctionnelle et économique la desserte policière régionale;

CONSIDÉRANT la présence d'un casino d'État sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'expertise de la Sûreté du Québec en matière de sécurité routière dans le domaine du transport lourd et la problématique particulière du transport routier sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'augmentation du transport lourd sur la route 138;

CONSIDÉRANT les recommandations du coroner Malouin d'accroître la surveillance dans le domaine du transport lourd sur le territoire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT l'implication importante des membres de la Sûreté du Québec dans l'organisation des mesures d'urgence sur le territoire (exemple : plan d'évacuation des blessés dans les sentiers de motoneige) et pour l'organisation et la gestion du Centre de coordination des mesures d'urgence régionales de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la vulnérabilité régionale du territoire de la MRC créée par la présence du fleuve, la présence du traversiers, des zones à risques d'inondation et de mouvements de terrain, la possibilité de feux de forêt, de noyade, d'accidents routiers importants etc...;

CONSIDÉRANT QUE le Palais de Justice du ministère de la Justice qui dessert le district judiciaire de Charlevoix est situé à La Malbaie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas à subir les impacts du manque de coordination entre la politique des regroupements du ministère des Affaires municipales et de la Métropole et le ministère de la Sécurité publique, responsable de la Sûreté du Québec sur le territoire des MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 105

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacle, et unanimement résolu, que le conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie, par la présente, la résolution numéro 00-05-29 adoptée par la MRC de Charlevoix-Est en date du 30 mai dernier dans le but de conserver ouvert le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est.

7. Offre de Monsieur Sylvio Thibeault (Navimex)

Résolution # 106

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que nous acceptions l'offre de 1 000.00 \$ de Monsieur Sylvio Thibeault, pour payer les frais de l'arpenteur avec la Municipalité de Baie-Ste-Catherine.

8. Panneau clignotant

Résolution # 107

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le Ministère des Transports à poser un panneau clignotant à l'intersection de la rue Leclerc.

La Municipalité de Baie-Ste-Catherine se donne le droit de mettre fin à cette résolution si elle en avait besoin.

9. Séance publique

Résolution # 108

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accepte de faire une séance publique concernant les déversements de produits dangereux.



Résolution # 109

10. Ministère des Transports

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre L'acelle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine emploie une personne pour distribuer les dépliants pour ralentir le trafic et que le Ministère du Transports rembourse les salaires et les avantages sociaux plus 10 % pour l'administration.

Résolution # 110

11. Pro-Maire

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre L'acelle, et résolu unanimement, de nommer Monsieur Rosaire Poitras pro-maire pour une période de trois mois.

12. Varia

a) Chiens

Point d'information sur les chiens qui ne sont pas attachés.

b) Price Brother

Demande d'information à Monsieur Roger Tremblay au sujet du dossier Price Brother.

13. Période de questions

Résolution # 111

14 Clôture de la réunion

Madame Marie-Ange Poitras propose la levée de la séance à 20 h 10.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière



5^e jour du mois de septembre 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Irmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 112

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 7 août 2000

Résolution # 113

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 7 août 2000 soient acceptées telles que modifiées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 114

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

// chèque	description	Montant
288	Mathiou Savard (Travaux)	42.63 \$
289	Gaétan Dufour (affiches)	139.06 \$
290	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	278.88 \$
291	Hydro-Québec (écl. publ. 07)	249.14 \$
292	Annulé	
293	Albert Dallaire (Paie sem. 07-08)	232.52 \$
294	Daniel Asselin (Paie sem. 07-08)	232.52 \$
295	Francine Duchesne (Paie sem. 07-08)	232.52 \$
296	Gilbert Dufour (Paie sem. 07-08)	232.52 \$
297	Luc Therrien (Paie sem. 07-08)	232.52 \$
298	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 07-08)	232.52 \$
299	Antoine Boulianne (travaux)	130.09 \$
300	Clément Savard (travaux+ Paie sem. 07-08)	411.23 \$
301	Jinny Hovington (Paie sem. 07-08)	227.18 \$
302	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 07-08)	247.21 \$
303	Sophie Antaya (Paie sem. 07-08+achats)	433.78 \$
304	Julie Savard (Paie sem. 07-08)	215.33 \$
305	Albert Dallaire (Paie sem. 14-08)	232.52 \$
306	Daniel Asselin (Paie sem. 14-08)	232.52 \$
307	Francine Duchesne (Paie sem. 14-08)	232.52 \$
308	Gilbert Dufour (Paie sem. 14-08)	232.52 \$
309	Luc Therrien (Paie sem. 14-08)	232.52 \$
310	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 14-08)	232.52 \$
311	Julie Savard (Paie sem. 14-08)	206.87 \$
312	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 14-08)	181.54 \$
313	Clément Savard (Paie sem. 14-08)	53.29 \$



314	Sophie Antaya (Paie sem. 14-08 + achats)	359.07 \$
315	Jinny Hovington (Paie sem. 14-08)	227.18 \$
316	Albert Dallaire (Paie sem. 21-08)	232.52 \$
317	Daniel Asselin (Paie sem. 21-08)	232.52 \$
318	Francine Duchesne (Paie sem. 21-08)	232.52 \$
319	Gilbert Dufour (Paie sem. 21-08)	232.52 \$
320	Luc Therrien (Paie sem. 21-08)	232.52 \$
321	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 21-08)	232.52 \$
322	Jinny Hovington (Paie sem. 21-08)	227.18 \$
323	Antoine Boulianne (Paie sem. 21-08)	14.21 \$
324	Clément Savard (Paie sem. 21-08)	115.18 \$
325	Sophie Antaya (Paie sem. 21-08)	339.42 \$
326	Petite Caisse (poste et matériaux)	69.56 \$
327	Albert Boulianne (voyage)	21.00 \$
328	Sophie Antaya (voyage)	143.00 \$
329	Bernard Gagnon électrique (écl. publ.)	2 070.44 \$
330	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 09-00)	200.00 \$
331	Coopérative alimentaire Baie-Ste-Catherine	96.98 \$
332	Entreprise de déneigement GD (loader)	100.00 \$
333	Épicerie L'aprise	45.37 \$
334	L.P. Tanguay (chlore)	345.97 \$
335	MRC Charlevoix-Est (évaluation)	1 405.00 \$
336	Laboratoire de L'Environnement L.C.Q (tests)	43.14 \$
337	Pièces d'autos Deschênes	303.39 \$
338	Yves Poitras (ordures 08-00)	1 227.04 \$

Total : 14 354.72 \$

5. Correspondance

MTQ : accusé réception

Roche : offre de service

Résolution # 115

6. Soumissions transport et collecte des ordures et enlèvement de la neige

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et unanimement résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse des demandes de soumissions pour le transport et la collecte des ordures ainsi que pour l'enlèvement de la neige pour les années 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003.

7. Dépotoir

Avis de motion est donné par Madame Odile Imbeault pour l'adoption d'un règlement concernant une entente intermunicipale avec le Village de Saint-Siméon pour l'utilisation de leur dépotoir municipal.

8. Varia

Résolution # 116

a) Femmes-aux-plurielles

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie la marche des femmes qui aura lieu au mois d'octobre par un don de 100.00 \$ et la plantation d'un arbre et l'installation d'une plaque commémorative.

b) Chef pompier

Une rencontre aura lieu entre le maire et le chef pompier.



c) horaire travailleurs

Demande d'information sur l'horaire des travailleurs du projet.

d) Affiches

Demande d'information sur les corrections faites aux affiches.

e) Coupe de bois

Demande d'information sur la coupe de bois qui a eu lieu à Baie-Ste-Catherine.

f) Demande de rencontre

Il faudrait que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine rencontre Léonce Hémond, ébéniste-sculpteur, et le Conseil municipal de Tadoussac.

9. Période de questions

10. Clôture de la réunion

Résolution # 117

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 50.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix

2^e jour du mois de octobre 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Irmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 118

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 5 septembre 2000

Résolution # 119

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 5 septembre 2000 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 120

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	Montant
339	Albert Dallaire (Paie sem. 28-08)	232.52 \$
340	Daniel Asselin (Paie sem. 28-08)	232.52 \$
341	Francoise Duchesne (Paie sem. 28-08)	232.52 \$
342	Gilbert Dufour (Paie sem. 28-08)	232.52 \$
343	Luc Therrien (Paie sem. 28-08)	232.52 \$
344	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 28-08)	232.52 \$
345	Julie Savard (Paie sem. 21, 28-08)	170.38 \$
346	Jinny Hovington (Paie sem. 28-08)	156.41 \$
347	Antoine Boulianne (Paie sem. 28-08)	35.53 \$
348	Clément Savard (Paie sem. 28-08)	125.41 \$
349	Sophie Antaya (Paie sem. 28-08 achats)	433.78 \$
350	Centre-Femmes de Charlevoix (don)	100.00 \$
351	Commission scolaire de Charlevoix (bureau)	314.73 \$
352	Pierre Bouchard (Affiches)	325.00 \$
353	Albert Dallaire (Paie sem. 04-09)	232.52 \$
354	Daniel Asselin (Paie sem. 04-09)	232.52 \$
355	Francoise Duchesne (Paie sem. 04-09)	232.52 \$
356	Gilbert Dufour (Paie sem. 04-09)	232.52 \$
357	Luc Therrien (Paie sem. 04-09)	232.52 \$
358	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 04-09)	232.52 \$
359	Gaëtan Dufour (Paie sem. 04-09)	21.32 \$
360	Antoine Boulianne (Paie sem. 04-09)	14.21 \$
361	Clément Savard (Paie sem. 04-09)	165.60 \$
362	Sophie Antaya (Paie sem. 04-09)	339.42 \$
363	Albert Dallaire (Paie sem. 11-09)	232.52 \$



364	Daniel Asselin (Paie sem. 11-09)	232.52 \$
365	Francine Duchesne (Paie sem. 11-09)	232.52 \$
366	Gilbert Dufour (Paie sem. 11-09)	232.52 \$
367	Luc Therrien (Paie sem. 11-09)	232.52 \$
368	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 11-09)	232.52 \$
369	Clément Savard (Paie sem. 11-09)	122.00 \$
370	Sophie Antaya (Paie sem. 11-09+ voyage)	520.82 \$
371	Annulé	
372	Albert Dallaire (Paie sem. 18-09)	232.52 \$
373	Daniel Asselin (Paie sem. 18-09)	232.52 \$
374	Francine Duchesne (Paie sem. 18-09)	232.52 \$
375	Gilbert Dufour (Paie sem. 18-09)	232.52 \$
376	Luc Therrien (Paie sem. 18-09)	232.52 \$
377	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 18-09)	232.52 \$
378	Antoine Boulianne (Paie sem. 18-09)	7.11 \$
379	Clément Savard (Paie sem. 18-09)	84.48 \$
380	Sophie Antaya (Paie sem. 18-09)	339.82 \$
381	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 10-00)	200.00 \$
382	Épicerie L'aprise	27.98 \$
383	Cuin Lamarre Casgrain Wells (consultations)	771.12 \$
384	Dufour, Chevrolet, Oldsmobile (inspection)	293.20 \$
385	Ministre des Finances (SQ)	8 473.00 \$
386	Franco moteurs électriques (pompes)	1 491.24 \$
387	Les Éditions juridiques (mise-à-jour Code)	72.76 \$
388	Hebdo Charlevoisien (avis)	154.60 \$
389	Laboratoire de L'Environnement L.C.Q. (tests)	39.11 \$
390	Yves Poitras (ordures 10-00)	1 227.04 \$

Total : 21 606.55 \$

5. Correspondance

Jugement Georges Bélanger vs Municipalité : On a gagné!!!
Coopérative récréotouristique : demande de rencontre
Pascal Gaudreault : Lettre de démission
MRC Charlevoix-Est : Copie de résolution (déclaration de compétence)

6. États financiers au 30 septembre 2000

Présentation des états financiers au 30 septembre 2000.

7. Transfert de réserves et de surplus

Résolution # 121

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine procède au transfert de réserves et du surplus accumulé prévus à ses prévisions budgétaires de l'année 2000.

8. Soumissions transport et collecte des ordures et enlèvement de la neige

Suite à l'ouverture des soumissions pour le transport et collecte des déchets ayant eut lieu le lundi 25 septembre à 15 h 15, les résultats étant les suivants :

Yves Poitras	103 823.69 \$
Transport P.E.L. & Fils inc.	79 367.25 \$

Résolution # 122

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine accorde le contrat de transport et collecte des déchets à la compagnie Transport P.E.L. & Fils inc. pour les années 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 pour un montant forfaitaire de 79 367.25 \$.



Suite à l'ouverture des soumissions pour l'entretien d'hiver des rues municipales ayant eut lieu le lundi 25 septembre à 15 h 15, les résultats étant les suivants :

Les Entreprises de déneigement G.D. enr.	36 721.74 \$
Yves Poitras	56 129.80 \$

Attendu que le Conseil municipal a reçu une lettre de Monsieur Yves Poitras mettant en doute la légalité des Entreprises de déneigement (G.D.) enr.;

Résolution # 123

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine remette sa décision pour l'octroi du contrat pour l'entretien d'hiver des rues municipales pour les années 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 à une réunion ultérieure afin de vérifier les affirmations de Monsieur Poitras.

Résolution # 124

9. Dépotoir

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la Municipalité du Village de Saint-Siméon pour le dépôt et l'élimination des déchets sur son site d'enfouissement.

Résolution # 125

10. Noms de rue

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à Monsieur Pierre Boucharde pour faire une affiche supplémentaire au nom de la Rue Leclerc accompagné d'une flèche pour en indiquer l'entrée de la rue au montant de 200.00 \$ taxes incluses.

Résolution # 126

11. Écran

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse l'acquisition d'un écran d'ordinateur au montant de 150.00 \$ et appartenant à Monsieur Paul-Edmond Boulianne.

Résolution # 127

12. Place du village

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Pierre Lacle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise le début des travaux pour le projet de place du village pour un montant ne dépassant pas 4 000.00 \$.

Résolution # 128

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise une dépense pour faire un égout pluvial pour un montant équivalent à la subvention à recevoir du Ministère des Transports du Québec.

13. Varia

a) Pétition

Avis de motion est donné par Monsieur Gérard Foster afin que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine adopte un règlement pour interdire les freins moteurs suite à une pétition reçue de la population.

Résolution # 129

b) André Tremblay

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande à Monsieur André Tremblay, inspecteur régional, de lui soumettre la liste des infractions commises à Baie-Ste-Catherine ainsi que le cheminement de chacune de celles-ci.



Résolution # 130

e) Inspecteur

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine demande à Monsieur Clément Savard de vérifier les infractions qui se commettent dans le village et qu'il en fasse rapport au bureau municipal.

14. Période de questions

15. Clôture de la réunion

Résolution # 131

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 20 h 00.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

10^e jour du mois de octobre 2000. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

Résolution # 132

1. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Soumission enlèvement de la neige

Considérant que les informations prises suite à la résolution # 123 n'empêchent pas Les Entreprises de Déneigement G.D. enr. d'avoir un contrat avec la Municipalité de Baie-St-Catherine;

Considérant que suite à l'ouverture des soumissions pour l'entretien d'hiver des rues municipales ayant eut lieu le lundi 25 septembre à 15 h 15, les résultats sont les suivants :

Les Entreprises de déneigement G.D. enr.	36 721.74 \$
Yves Poitras	56 129.80 \$

Considérant que Les entreprises de Déneigement G.D. enr. est le plus bas soumissionnaire;

Résolution # 133

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-St-Catherine accorde le contrat pour l'entretien d'hiver des rues municipales pour les années 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 à Les Entreprises de déneigement G.D. enr. au montant forfaitaire de 36 721.74 \$.

Résolution # 134

3. Clôture de la réunion

Madame Marie-Ange Poitras propose la levée de la séance à 19 h 10.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorier

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



6^e jour du mois de novembre 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 135

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 2 octobre et de la séance spéciale du 10 octobre 2000

Résolution # 136

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 2 octobre et de la séance spéciale du 10 octobre 2000 soient acceptées telles que modifiées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 137

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	Montant
391	Albert Dallaire (Paie sem. 25-09)	232.52 \$
392	Daniel Asselin (Paie sem. 25-09)	232.52 \$
393	Francine Duchesne (Paie sem. 25-09)	232.52 \$
394	Gilbert Dufour (Paie sem. 25-09)	232.52 \$
395	Luc Therrien (Paie sem. 25-09)	232.52 \$
396	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 25-09)	232.52 \$
397	Clément Savard (Paie sem. 25-09)	98.12 \$
398	Sophie Antaya (Paie sem. 25-09)	339.82 \$
399	Paul-Edmond Boulianne (écran)	150.00 \$
400	Albert Dallaire (Paie sem. 02-10)	232.52 \$
401	Daniel Asselin (Paie sem. 02-10)	232.52 \$
402	Francine Duchesne (Paie sem. 02-10)	232.52 \$
403	Gilbert Dufour (Paie sem. 02-10)	232.52 \$
404	Luc Therrien (Paie sem. 02-10)	232.52 \$
405	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 02-10)	232.52 \$
406	Antoine Boulianne (Paie sem. 02-10)	14.21 \$
407	Clément Savard (Paie sem. 02-10)	165.60 \$
408	Sophie Antaya (Paie sem. 02-10)	339.82 \$
409	Albert Dallaire (Paie sem. 09-10)	232.52 \$
410	Daniel Asselin (Paie sem. 09-10)	232.52 \$
411	Francine Duchesne (Paie sem. 09-10)	232.52 \$
412	Gilbert Dufour (Paie sem. 09-10)	232.52 \$
413	Luc Therrien (Paie sem. 09-10)	232.52 \$
414	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 09-10)	232.52 \$
415	Clément Savard (Paie sem. 09-10)	91.30 \$
416	Sophie Antaya (Paie sem. 09-10)	339.82 \$



417	Albert Dallaire (Paie sem. 16-10)	232.52 \$
418	Daniel Asselin (Paie sem. 16-10)	232.52 \$
419	Francine Duchesne (Paie sem. 16-10)	232.52 \$
420	Gilbert Dufour (Paie sem. 16-10)	232.52 \$
421	Luc Therrien (Paie sem. 16-10)	232.52 \$
422	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 16-10)	232.52 \$
423	Clément Savard (Paie sem. 16-10)	70.84 \$
424	Sophie Antaya (Paie sem. 16-10)	339.82 \$
425	Annulé	
426	Albert Dallaire (Paie sem. 23-10)	232.52 \$
427	Daniel Asselin (Paie sem. 23-10)	232.52 \$
428	Francine Duchesne (Paie sem. 23-10)	232.52 \$
429	Gilbert Dufour (Paie sem. 23-10)	232.52 \$
430	Luc Therrien (Paie sem. 23-10)	232.52 \$
431	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 23-10)	232.52 \$
432	Clément Savard (Paie sem. 23-10)	98.12 \$
433	Sophie Antaya (Paie sem. 23-10)	339.82 \$
434	Albert Boulianne (rem. Maire)	1 882.75 \$
435	Marie-Ange Poitras (rem. Conseillère)	627.59 \$
436	Gérard Foster (rem. Conseiller)	627.59 \$
437	Odile Imbeault (rem. Conseillère)	627.59 \$
438	Pierre Laclelle (rem. Conseiller)	627.59 \$
439	Rosaire Poitras (rem. Conseiller)	627.59 \$
440	Richard Gaudreault (rem. Conseiller)	627.59 \$
441	Albert Boulianne (achats)	32.24 \$
442	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 11-00)	200.00 \$
443	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	156.01 \$
444	Entreprises de déneigement (JD) (loader)	50.00 \$
445	Épicerie Laprise	14.55 \$
446	Cain Lamarre Casgrain Wells (consultations)	3 032.25 \$
447	Hebdo charlevoisien (avis)	141.71 \$
448	Bernard Gagnon électrique (écl. publ.)	1 035.22 \$
449	Internet Cité (rép. ordinateur)	120.78 \$
450	Aurel Harvey & Fils (dépotoir)	298.03 \$
451	Transport Janifer (inspection)	34.51 \$
452	J.P. Tanguay (antigel)	43.29 \$
453	Marianna Asselin (salon)	75.00 \$
454	Petite Caisse (envois postaux + café)	69.44 \$
455	Pièces d'autos Deschênes (matériaux et outils)	240.20 \$
456	Jacques Thibault (gauge)	181.16 \$
457	Yves Poitras (ordures 10-00+10%)	2 683.16 \$

Total : 23 418.73 \$

5. Correspondance

MTQ : accusé réception pour traverse piétonnière
 Réjean Ouellet : demande pour la présidence des assemblées
 RCM : demande d'appui
 TCA : demande d'appui

ATTENDU QUE l'usine de Boisbriand est la seule usine fabriquant des automobiles au Québec;

ATTENDU QUE ses activités ont un impact économique important à travers toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE par sa main-d'œuvre de qualité, le Québec est un atout pour l'industrie automobile;

ATTENDU QUE le Québec possède des ressources naturelles à des coûts concurrentiels tel que l'hydro-électricité et les alumineries, ce qui favoriserait l'industrie automobile;



Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Pierre Lacle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande à General Motors de considérer l'usine de Sainte-Thérèse dans l'octroi d'un nouveau modèle, pour que le Québec conserve le peu de part qu'il a dans l'industrie automobile.

6. Rapport du Maire

En vertu de l'article 955 du Code municipal, je vous fais le présent rapport financier sur la situation financière de la municipalité. Au début de la présente année, la situation était la suivante:

1. L'actif du fonds d'administration constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des subventions à recevoir totalisaient la somme de 119 052 \$ au 31 décembre 1999.

2. Le passif du même fonds à savoir: les comptes à payer se chiffraient à 49 324 \$ résultant ainsi en un surplus d'opération de 38 828 \$ et d'une réserve de 30 900 \$ au 31 décembre 1999.

3. Aux chapitres du passif, nous retrouvons, au 31 décembre 1999, des dettes à long terme de 207 700 \$ affectées au poste suivant:

-Obligations: 207 700 \$

4. Prospectives de l'année 2000

Dans l'ensemble, pour l'exercice en cours, les prévisions budgétaires adoptées en début d'année sont respectées.

Au cours de la présente année, la municipalité a eu deux projets du Centre local d'emploi (CLE), un de treize semaines (7 employés) et un de vingt-trois semaines (6 employés) afin de faire des améliorations dans le village. De plus, nous avons ouvert, pour la quatrième année, notre kiosque d'information touristique. Nous avons aussi débuté nos travaux pour concrétiser la Place du village.

5. Évaluation

Le nouveau rôle triennal pour les années 2000-2001-2002 déposé le 15 septembre 1999 a augmenté notre valeur foncière qui était de 7 076 000 \$ à 8 581 600 \$.

6. Contrats

La Municipalité a donné ses contrats pour l'entretien des rues municipales pour les trois prochaines années ainsi que son contrat d'enlèvement et de transport des déchets. De plus, la Municipalité a aussi une entente avec le Village de St-Siméon pour utiliser son site d'enfouissement des déchets.

7. Orientation 2001

Nous prévoyons une amélioration et une valorisation du site de Notre-Dame-de-l'Espérance ainsi que l'amélioration de sa route. Nous voulons aussi terminer l'aménagement de la Place du Village. Nous proposons aussi de faire une descente à la plage ainsi que son aménagement.

8. Conclusion

L'état actuel des dépenses nous permet de prévoir un léger surplus des revenus sur les dépenses.

Albert Boulianne

Albert Boulianne
Maire

7. Compétence MRC

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le conseil municipal de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine soit d'accord avec la déclaration de compétence, pour la MRC de Charlevoix-Est sur une partie du domaine des loisirs de la Ville de La Malbaie sur les terrains composant la station de ski du Mont Grand-Fonds relativement à l'acquisition par ladite MRC de Charlevoix-Est de la



part (50%) de la Ville de La Malbaie dans la propriété de la station de ski du Mont Grand-Fonds conditionnellement à ce qu'il n'y ait aucun impact financier pour la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

8. Parc Marin Règlement sur les activités en mer

Point d'information

9. Porte de caserne

L'achat ne sera pas fait cette année.

10. Pro-maire

Résolution # 140

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, de nommer Madame Marie-Ange Poitras pro-maire pour une période de trois mois.

11. Place du Village

Résolution # 141

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine autorise une dépense totale de 7 500.00 \$ (incluant la subvention de 4 000.00 \$) pour les travaux de Place du Village.

12. Subvention Ministère des Transports

Résolution # 142

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine utilise la subvention du Ministère des Transports afin de réparer la rue Leclerc, le chemin Notre-Dame-de-L'Espace, faire une partie d'égout pluvial pour un montant maximum de 5 000.00 \$.

13. Varia

a) Déneigement

Résolution # 143

Il est proposé par Madame Odile Imbeault de nommer Madame Marie-Ange Poitras comme responsable du déneigement.

Celle-ci refuse.

Résolution # 144

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault et résolu unanimement, de nommer Monsieur Gérard Foster comme responsable du déneigement pour l'année 2000-2001.

b) Sable

Demande d'information sur le sable qui sera utilisé pour le déneigement.

14. Période de questions

15. Clôture de la réunion

Résolution # 145

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 05.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière



4^e jour du mois de décembre 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Irmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 146

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 6 novembre 2000

Résolution # 147

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 6 novembre 2000 soient acceptées telles que modifiées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 148

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
458	Albert Dallaire (Paie sem. 30-10)	232.52 \$
459	Daniel Asselin (Paie sem. 30-10)	232.52 \$
460	Francine Duchesne (Paie sem. 30-10)	232.52 \$
461	Gilbert Dufour (Paie sem. 30-10)	232.52 \$
462	Luc Therrien (Paie sem. 30-10)	232.52 \$
463	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 30-10)	232.52 \$
464	Antoine Boulianne (Paie sem. 30-10)	84.48 \$
465	Sophie Antaya (Paie sem. 25-09)	339.82 \$
466	Albert Dallaire (Paie sem. 06-11)	232.52 \$
467	Daniel Asselin (Paie sem. 06-11)	232.52 \$
468	Francine Duchesne (Paie sem. 06-11)	232.52 \$
469	Gilbert Dufour (Paie sem. 06-11)	232.52 \$
470	Luc Therrien (Paie sem. 06-11)	232.52 \$
471	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 06-11)	232.52 \$
472	Antoine Boulianne (Paie sem. 06-11)	111.76 \$
473	Sophie Antaya (Paie sem. 06-11)	339.82 \$
474	Albert Dallaire (Paie sem. 13-11)	232.52 \$
475	Daniel Asselin (Paie sem. 13-11)	232.52 \$
476	Francine Duchesne (Paie sem. 13-11)	232.52 \$
477	Gilbert Dufour (Paie sem. 13-11)	232.52 \$
478	Luc Therrien (Paie sem. 13-11)	232.52 \$
479	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 13-11)	232.52 \$
480	Clément Savard (Paie sem. 13-11)	70.84 \$



481	Sophie Antaya (Paie sem. 13-11)	339.82 \$
482	Stéphane Boulianne (rem. Feu)	20.00 \$
483	Serge Dufour (rem. Feu)	20.00 \$
484	Daniel Dufour (rem. Feu)	20.00 \$
485	Jean-Luc Gaudreault (rem. Feu)	20.00 \$
486	Éric Asselin (rem. Feu)	20.00 \$
487	Mathieu Savard (rem. Feu)	20.00 \$
488	Richard Gaudreault (rem. Feu)	20.00 \$
489	Pascal Gaudreault (rem. Feu)	20.00 \$
490	Société canadienne des postes (timbres + envois)	82.53 \$
491	Albert Dallaire (Paie sem. 20-11)	232.52 \$
492	Daniel Asselin (Paie sem. 20-11)	232.52 \$
493	Francine Duchesne (Paie sem. 20-11)	232.52 \$
494	Gilbert Dufour (Paie sem. 20-11)	232.52 \$
495	Luc Therrien (Paie sem. 20-11)	232.52 \$
496	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 20-11)	232.52 \$
497	Antoine Boulianne (Paie sem. 20-11)	56.84 \$
498	Clément Savard (Paie sem. 20-11)	111.76 \$
499	Sophie Antaya (Paie sem. 20-11+achats)	374.31 \$
500	Enseignes Rivière-aux-Canards (affiche)	201.29 \$
501	Bureau en gros	410.83 \$
502	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 12-00)	200.00 \$
503	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	48.44 \$
504	Les entretiens ménagers KFS (ménages)	150.00 \$
505	Cain Lamarre Casgrain Wells (consultations)	275.59 \$
506	Laboratoire de l'environnement LCC (tests)	29.34 \$
507	Les Pétroles Irving (huile)	180.83 \$
508	Ministre des Finances du Québec (transfert)	4 558.00 \$
509	Pièces d'autos Deschênes (matériaux et outils)	1 351.52 \$
510	Pépinière de Charlevoix (Place du village)	7 521.76 \$
511	Entreprises de Dénégement (H) (neige 11-00 + loader)	1 886.09 \$
512	Transcie (travaux route)	2 265.99 \$
513	Transport P.E.L. & Fils (ordures 11-00)	1 984.18 \$
514	Épicerie L'aprise	45.73 \$
515	Wilson & Lafleur (Code)	42.80 \$

Total : 28 804.85 \$

5. Correspondance

MTQ : subvention de 5 000,00 \$

Fondation Carmel Roy : demande de contribution

6. Déclaration d'intérêts pécuniaires

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2001.

7. Avis de motion- Prévisions budgétaires 2001

Madame Odile Imbeault donne un avis de motion pour le règlement sur les prévisions budgétaires 2001.

8. Bibliothèque

Résolution # 149

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine nomme Madame Angèle Gauthier comme responsable de la Bibliothèque.

Résolution # 150

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine nomme Madame Marie-Ange Poitras comme représentante substitut pour la bibliothèque.



Résolution # 151

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal adopte par résolution le règlement de la bibliothèque.

9. Pompiers

Résolution # 152

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipale nomme la nouvelle direction de la Brigade des incendies de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine comme suit :

Pascal Gaudreault, directeur
Mathieu Savard, premier lieutenant
Bernard Imbeault, deuxième lieutenant.

Résolution # 153

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal nomme Monsieur Pierre Laclelle comme conseiller responsable des pompiers.

Résolution # 154

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que le Conseil municipal achète une porte pour la caserne.

10. Temps des Fêtes

Résolution # 155

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité ferme ses bureaux du 25 décembre 2000 au 5 janvier 2001.

11. Contrat Avocats

Résolution # 156

Il est proposé par Monsieur Pierre Laclelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine renouvelle son entente avec Me François Bouchard et Cain Lamarre Casgrain Wells pour l'année 2001.

12. Ministère des Transports du Québec

Résolution # 157

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 5 000.00 \$, conformément aux stipulations du Ministère des Transports et que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

13. Varia

a) Lumière de rue

Résolution # 158

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec de remettre notre luminaire situé face au 623 route 138 sur la route 138.

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



17^e jour du mois de décembre 2000. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du Règlement # 95 sur les prévisions budgétaires 2001

RÈGLEMENT # 95

Ayant pour objet d'établir les Prévisions budgétaires de l'année financière 2001 et de fixer le taux de la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égouts et d'ordures.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en trois (3) versements dont le second ne peut être exigé avant le 01 juillet;

ATTENDU que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce présent budget a été donné à la séance régulière du 4 décembre 2000.

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le règlement # 95 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 DÉPENSES

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière de 2001 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale	77 539 \$
Sécurité publique	36 112 \$
Transport	28 341 \$
Hygiène du milieu	42 136 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	9 380 \$
Loisirs et culture	3 870 \$
Frais de financement	19 300 \$

Résolution # 160

Résolution # 161



et affectations:

Fonds de roulement 2 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES 218 678 \$

ARTICLE 2 RECETTES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes:

Recettes spécifiques

Autres recettes de sources locales	5 420 \$
Taxe aqueduc et égouts	29 550 \$
Taxe ordures	21 925 \$
Taxe spéciale	8 220 \$
École primaire	1 600 \$
Compensation gouvernement	246 \$
Affectation surplus d'exercice (transfert)	22 000 \$
Affectation du surplus non affecté	13 800 \$

Recettes basée sur la taxe foncière générale

Immeubles imposables	110 858 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	5 059 \$

TOTAL DES RECETTES: 218 678 \$

ARTICLE 3 TAXE FONCIERE GÉNÉRALE

La taxe foncière générale sera de 1,30 \$ du cent dollars d'évaluation.

ARTICLE 4 TAXATION AQUEDUC ET ÉGOUTS

Pour l'année financière 2001, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égouts sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels 200.00 \$ par unité de logement
Piscine 50.00 \$

Vendeurs d'artisanat : 75.00 \$
Petits Centres horticoles : 75.00 \$

Usagers commerciaux
Tarif de base : 150.00 \$

1-Dépanneur	150.00 \$
2-Boulangerie	150.00 \$
3-Boutique	150.00 \$
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc.	150.00 \$
plus 5.00 \$ par place de restauration	
5-Garage	150.00 \$
6-Camping	150.00 \$
plus 7.50 \$ par emplacement	
7-Salon de coiffure	150.00 \$
8-Épicerie	150.00 \$
9- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	150.00 \$
plus 10.00 \$ par unité pouvant être louée au public	

ARTICLE 5 TAXATION ORDURES



Pour l'année financière 2001, les tarifs de compensation des ordures sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels 105.00 \$ par unité de logement
Usagers desservis par St-Siméon (paroisse) 75.00 \$ par unité de logement

Vendeurs d'artisanat : 25.00 \$
Petits Centres horticoles : 25.00 \$

Usagers commerciaux

Tarif de base : 100.00 \$

1-Dépanneur	100.00 \$
plus 50.00 \$	
2-Boulangerie	100.00 \$
3-Boutique	100.00 \$
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc.	100.00 \$
plus 50.00 \$ pour 1 à 49 places	
plus 75.00 \$ pour 50 à 99 places	
plus 100.00 \$ pour 100 à 149 places	
plus 125.00 \$ pour 150 à 199 places	
5-Garage	100.00 \$
6-Camping	100.00 \$
plus 50.00 \$ pour 1 à 49 emplacements	
plus 100.00 \$ pour 49 à 100 emplacements	
7-Salon de coiffure	100.00 \$
8-Épicerie	100.00 \$
plus 100.00 \$	
9- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	100.00 \$
plus 25.00 \$ pour 1 à 9 unités pouvant être louée au public	
plus 50.00 \$ pour 10 à 19 unités pouvant être louée au public	
plus 75.00 \$ pour 20 à 29 unités pouvant être louée au public	
plus 100.00 \$ pour 30 à 39 unités pouvant être louée au public	
plus 125.00 \$ pour 40 à 49 unités pouvant être louée au public	
plus 150.00 \$ pour 50 à 59 unités pouvant être louée au public	
10- Quai des traversiers (STQ)	1 300.00 \$
11- Quai des croisières (Parc marin)	3 000.00 \$

ARTICLE 6 TAXE SPÉCIALE

Pour l'année financière 2001, les tarifs pour la taxe spéciale sont fixés de la façon suivante:

60.00 \$ par propriétaire du 159 route 138 au 643 route 138, incluant la rue Leclerc.

ARTICLE 7 DÉFINITIONS

Commerce : tout immeuble servant à la vente de biens et services faite de façon saisonnière ou permanente excluant les vendeurs d'artisanat et les petits centre horticoles.

Vendeurs d'artisanat : tout immeuble où les occupants vendent des produits qu'ils fabriquent eux-mêmes sur les lieux.

Petits centres horticoles : tout immeuble servant à la production de plantes qui est destinée à la revente.



ARTICLE 8 ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une propriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même entité commerciale, le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables (ex : chambre + place de restauration ou résidence + commerce).

ARTICLE 9 PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le Conseil décrète que la taxe foncière sera payable en trois versements, le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 33 1/3 % du montant total, le second versement, le deux (2) juillet représentant 33 1/3 % et le troisième versement, le 1^{er} septembre, représentant 33 1/3 %. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300.00 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois (3) versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième. Le solde de ses taxes serait alors exigible immédiatement et en totalité.

ARTICLE 10 INTÉRÊTS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1.25 % mensuellement) et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calculé quotidiennement.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4. Période de questions

5. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 10.

Résolution # 162.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière

Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

